

Sujet : [INTERNET] artificialisation du site du Bouillon
De : "marie-odile"
Date : 18/10/2022 14:53
Pour : "pref-icpe-contact-public@nievre.pref.gouv.fr" <pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr>

Merci de prendre en compte mon avis.

Bien cordialement

M-O I

Envoyé à partir de [Outlook](#) pour Windows

--panneaux 2.jpg

Le 18 octobre 2022.

Madame la commissaire enquêtrice,

Suite à ma visite lors de votre permanence à Germenay le mardi 27 septembre, je vous confirme **mon opposition** au projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Germenay et Dirol.

Je suis favorable au développement de l'énergie solaire, mais sur des lieux artificialisés (anciens sites industriels, toitures, parkings...) en pratiquant conjointement une politique de sobriété.

La réalisation du projet du site du Bouillon, conduirait, quoiqu'en disent ses promoteurs, à **l'artificialisation des 150 hectares concernés**. L'implantation des 73000 panneaux solaires, des 15 transformateurs, 15 onduleurs, du poste de livraison, ainsi que des 6,5 kilomètres de clôture transformerait un paysage naturel en site industriel. Un site, placé sur une colline, visible à des kilomètres à la ronde !

Cette partie de la Nièvre est une terre de bocage. La mise en œuvre d'un tel projet reviendrait à **bafouer l'identité agricole** de ce territoire. Même si une production de foin est conservée, celle-ci sera minime et ne profitera même pas aux animaux de ces communes puisque le foin sera exporté à plusieurs centaines de kilomètres, ce qui constitue une aberration pour un projet qui se veut écologique.

Nous avons besoin de terres agricoles pour conserver notre autonomie alimentaire. La production d'énergie ne doit pas se faire au détriment de la production de nourriture. Elle doit être réfléchie au niveau des collectivités locales. Les intérêts de personnes privées qui ne résident même pas sur le territoire ne peuvent primer sur l'intérêt collectif. **Les habitants doivent être associés à cette réflexion** qui concerne l'avenir de leur commune.

Nous sommes au début d'une nouvelle ère. Nous devons renoncer aux énergies fossiles pour lutter contre le changement climatique et privilégier les énergies renouvelables, mais ne le faisons pas n'importe comment. Sinon, nous risquons de nous retrouver dans une impasse dans quelques années avec un manque criant de terres agricoles et une biodiversité encore plus menacée. **Il faut conjuguer la lutte contre le changement climatique et les efforts contre le déclin de la biodiversité**. C'est le président de la République lui-même qui l'a affirmé lors du Congrès mondial de la nature en 2021. Pourquoi ne pas plutôt planter des arbres sur le site du Bouillon, y pratiquer l'agroforesterie, recréer les zones humides qui étaient sur ce terrain, ce qui permettrait de stocker du carbone et de restaurer la biodiversité ?

D'autre part, il ne faut pas minimiser les nuisances associées à ce projet : le ballet de camions pendant les travaux, le bruit associé aux onduleurs et **le risque d'incendie**, souligné par le dossier d'enquête publique. Même si des réserves d'eau sont installées, l'éloignement des casernes de pompiers suffira-t-il à contenir un incendie si celui-ci se déclare ? D'autant que, comme nous l'avons vu cet été, un incendie en cas de sécheresse peut prendre rapidement de grandes proportions.

Enfin plusieurs **incertitudes** demeurent :

Quel est le périmètre exact du projet : 150 ou 75 hectares ?

Quel serait le tracé de la ligne électrique et combien de personnes cette ligne pénalisera-t-elle ?

Quel bénéfice les communes retireraient-elles de ce projet ?

Pour toutes ces raisons, je sollicite de votre part un avis négatif sur ce projet.

Bien à vous

